

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/  
Pagination continue
- Includes index(es)/  
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:/  
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
- Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction, indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE  
**QUÉBEC**

Publiés avec l'approbation de

Son Eminence le Cardinal **JASCHÉREAU** Archevêque de Québec.

Prop.-Rédacteur :

M. l'abbé D. **GOSSELIN**

Curé du Cap-Santé,

Co., de Portneuf.

Prop.-Rédacteur :

M. l'abbé D. **GOSSELIN**

Curé du Cap-Santé,

Co., de Portneuf.



**CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :**

Une piastre par an, payable d'avance ; le numéro 2 Cts. Toute personne qui recrute cinq abonnements a droit à un abonnement gratis. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

**QUÉBEC :**

DES ATeliers TYPOGRAPHIQUES DE A. COTÉ ET CIE

1892

## SOMMAIRE :

Fête de la Purification, 265.—Ce qu'il faut éviter pendant les élections, 266.— Changements ecclésiastiques, 267.—Lettre de N. S. P. le Pape Léon XIII au Cardinal Bausa, archevêque de Florence, 267.—Mort de Mgr. Langevin, 269.—Une bonne leçon très à propos, 270.—Bulletin Judiciaire, 270.—L'écrivain et le brigand, 271.—De l'abus des télégrammes, 272.—L'inauguration solennelle de l'Association des Familles.—Une conversion à Lourdes, 273.—A travers le monde des nouvelles, 274.

## FÊTES DE LA SEMAINE.

Dimanche, 7	Février	—V. Ep. St-Romuald.
Lundi, 8	"	—St-Jean de Matha.
Mardi, 9	"	—St-Raymond de Pennafort.
Mercredi 10	"	—Ste-Scholastique.
Jeudi, 11	"	—Ste-Geneviève.
Vendredi, 12	"	—St-Ildefonse.
Samedi, 13	"	—Les 28 martyrs du Japon.

## Restaurateur de Robson.



Marque de Commerce.

Cette préparation est hautement recommandée par des personnes compétentes, Plusieurs Médecins et autres.

En vente partout — 50 centins la bouteille.

L. ROBITAILLE, Propriétaire.  
Joliette, P. Q., Canada.

Pourquoi permettre à vos cheveux gris de vous vieillir prématurément quand, par un usage judicieux du RESTAURATEUR DE ROBSON, vous pouvez facilement rendre à votre chevelure sa couleur naturelle et faire disparaître cessigues d'une décoloration précoce?

Non seulement le restaurateur de Robson restitue aux cheveux leur couleur naturelle, mais il possède de plus la précieuse propriété de les assouplir, de leur donner un lustre incomparable, et de favoriser leur croissance, qualités que ne possèdent pas les teintures à cheveux ordinaires.

## OFFICES DES ÉGLISES DE QUÉBEC.

### BASILIQUE N.-D. DE QUÉBEC

Messes basses le dimanche à 5h. 6h., 7h., 8h.—Grand'messe à 10h., Vêpres à 7 h.

### EGLISE DE LA BASSE-VILLE.

Messes basses le dimanche à 6. 20 h., 7 h.—Salut, 7 h.

### EGLISE SAINT-ROCH.

Messes Basses le dimanche à 6, 7, 8, 9.—Grand'messe à 10 h.—Catechisme à 1 h., Vêpres à 2 h.

### CONGRÉGATION DE ST-ROCH.

Messe basse pour Congréganistes à 6½ h.—Grand'messe à 10 h.; Vêpres à 2 h.; Sermon et Salut à 7 h.

### CONGRÉGATION DE LA HAUTE-VILLE

Messes basses à 5½, 6 et 7 h.—Sermon et Salut à 5 h.

### EGLISE S. JEAN-BAPTISTE.

Messes basses à 5½, 7 et 8 h.—Grand'messe à 9½ h; Catechisme à 1 h.—Vêpres à 2 h.—Archiconfrérie à 7 h.

### EGLISE SAINT-SAUVEUR.

Messes basses le dimanche à 5½, 6½, 7½ et 8½.—Grand'messe à 9½.—Vêpres à 2 h. et Archiconfrérie à 7 h.

### CHAPELLE N.-D. DE LO URDES

Messes basses le dimanche à 6

LA

# SEMAINE RELIGIEUSE

## DE QUEBEC

---

### Fête de la Purification

*Que prescrivait la loi mosaïque à la jeune mère d'un premier-né ?*

La loi ordonnait à la jeune mère de se présenter au Temple quarante jours après la naissance d'un fils premier-né, afin de se purifier elle-même, et, de plus, elle commandait aux parents de racheter l'enfant, au prix d'un agneau ou de deux tourterelles, parce que tout premier-né appartient au Seigneur.

*Cette fête ne porte-t-elle pas deux titres ?*

Oui, on l'appelle la *Présentation de Jésus au Temple* ou la *Purification de la Sainte Vierge*. Le nom de Fête de la Purification lui est plus communément donné.

*Le peuple n'a-t-il pas un autre nom pour désigner cette fête ?*

Oui, le peuple l'appelle encore la Fête de la *Chandeleur*, parce que le clergé et les fidèles y reçoivent et y portent un cierge allumé et béni.

*Cette fête est-elle bien ancienne dans l'Eglise ?*

Cette fête, d'après un auteur, est la plus ancienne des fêtes établies en l'honneur de la Sainte Vierge.

L'empereur Justinien, vers le milieu du sixième siècle, demanda que cette fête fût célébrée dans tout l'Empire.

Voici un détail très intéressant qui nous a été conservé par des auteurs très dignes de foi. La procession de la *Chandeleur* se fait avec des cierges allumés, symbole de la véritable lumière qui est Jésus-Christ, mais avec des ornements de couleur violette, en esprit de pénitence, à cause des excès commis par les païens, à Rome, aux fêtes connues sous le nom de *Lupercales*, qui se célébraient dans les premiers jours de février. Pour ce même motif, cette procession se faisait à Rome, nu-pieds ; le Pape lui-même, quand il y assistait, marchait les pieds nus.

*Quelles personnes présentèrent Jésus au Temple ?*

L'Enfant Jésus fut présenté au Temple par sa mère, la Très Sainte Vierge, accompagnée de saint Joseph.

*D'où venait cette cérémonie sainte d'offrir le premier-né et de le racheter ?*

Afin d'empêcher les Juifs d'oublier leur délivrance de la terre d'Égypte, et la préservation de leurs premiers-nés, quand ceux des Égyptiens furent immolés par l'Ange exterminateur, Dieu porta cette loi que les premiers-nés lui seraient consacrés. La Sainte Vierge racheta l'Enfant en donnant les cinq sicles prescrits par la loi judaïque.

*Quels personnages se rencontrèrent au Temple ?*

Par une disposition de la Providence divine, le saint vieillard Siméon et Anne la prophétesse furent les témoins de la Présentation de Notre-Seigneur.

*Quelle pensée doit inspirer aux mères chrétiennes la Présentation de l'Enfant Jésus ?*

La présentation de l'Enfant Jésus au Temple doit inspirer aux mères chrétiennes le désir de présenter le plus tôt possible l'enfant qui leur naît au Temple, pour le consacrer à Dieu par le sacrement de baptême et par leurs propres vœux.

*Quelles offrandes prescrivait la loi à l'occasion de la Purification ?*

La loi imposait aux riches l'offrande d'un agneau et d'une colombe ; aux pauvres, l'offrande de deux tourterelles ; ce fut cette dernière que choisit la Mère de Jésus, parce qu'elle était pauvre.

*Y a-t-il dans l'Église catholique une coutume autorisée et conseillée qui rappelle la Purification antique ?*

Oui, il y a les *Relevailles chrétiennes*. Toute mère, jalouse d'attirer sur elle et sur le fruit de ses entrailles les bénédictions du ciel, ne manque pas, à sa première sortie, de se rendre à l'église avec son enfant, autant que possible, et d'y recevoir la bénédiction des *Relevailles*. Elle a soin de prier pour elle, de remercier Dieu des grâces reçues, et de solliciter la grâce de voir grandir son enfant dans l'innocence et la piété.

---

#### Ce qu'il faut éviter pendant les élections

1° Le parjure ou faux serment, qui est un péché mortel dont l'absolution est réservée dans cette province.

2° Le mensonge, qui peut facilement devenir un péché mortel.

3° Les calomnies et les médisances.

4° La violence et les menaces, qui sont un attentat à la liberté des autres.

5° L'ivrognerie, qui empêche de donner son suffrage en homme raisonnable, et qui est quelquefois la cause de batailles sanglantes

6° La vente de son vote, qui est une trahison contre le bien public, un déshonneur pour celui qui fait ce marché, une preuve qu'il est indigne du droit de vote, un péché mortel de sa nature, dont il faut se confesser avec une contrition sincère, si on a eu le malheur de trafiquer de son vote comme d'un objet négociable.

7° L'engagement de *ne pas aller voter*, en retour d'une certaine somme d'argent, ce qui est une véritable trahison. Car on favorise indirectement un candidat en qui l'on n'a pas confiance, et on prive de son vote un homme que l'on en croit digne. Il n'est pas nécessaire de rappeler que c'est une faute d'engager quelqu'un à faire ce que les lois ou sa conscience lui défendent, et que Dieu jugera un jour les candidats, les électeurs, et tous ceux qui prennent part aux élections.

---

#### Changements Ecclésiastiques

Le Rév. M. L.-O. Moisan, curé de Saint-Narcisse, a été transféré à la cure de Saint-Bernard.

Le Rév. M. Fort. Rouleau est nommé curé de Saint-Narcisse.

Le Rév. M. L. Dion est nommé vicaire à Sillery.

---

#### Lettre de N. S. P. le Pape Léon XIII au cardinal Bausa, archevêque de Florence

*Notre cher Fils, salut et bénédiction apostolique.*

Nous avons trouvé une nouvelle preuve de votre dévouement et de votre respect pour ce Siège apostolique dans la lettre que vous Nous avez adressée, au mois d'août dernier, pour Nous transmettre les vœux d'un certain nombre de fidèles qui souhaitent que la dévotion pratiquée, sous le titre de la Sainte-Famille, envers Notre-Seigneur Jésus-Christ, la Vierge Marie et saint Joseph qui formèrent sa famille, soit élevée dans l'Eglise à un degré de culte plus haut, et pour demander sur cette affaire, comme on doit dans les causes graves intéressant la foi et la discipline, la pensée et le jugement de ce Siège Apostolique. Appréciant hautement votre acte de déférence et de prudence, Nous avons

voulu tenir compte aussitôt de votre demande, et nous avons soumis l'affaire à l'examen de notre Congrégation des Saints Rites pour avoir son avis et ses propositions.

Après mûr examen, Nous vous informons aujourd'hui que, pour des causes spéciales et justes, Nous avons décrété que le culte de piété rendu à la *Sainte-Famille* soit conservé, sans introduction d'aucune façon nouvelle de le pratiquer, dans les conditions où, par l'autorité de ce Siège Apostolique, il a été approuvé, et que les maisons chrétiennes honorent et prennent pour modèle le plus possible la *Sainte-Famille*, selon les statuts de la pieuse Association que Notre prédécesseur, d'heureuse mémoire, Pie IX, a approuvée et recommandée par sa lettre du 5 janvier 1870, en exprimant, dans l'espoir assuré des meilleurs fruits, le souhait qu'elle se développât chaque jour davantage.

Nous aimons à fonder le même espoir de fruits salutaires sur l'esprit de cette Société; car Nous avons la confiance que tous les fidèles, comprenant que, dans le culte rendu à la *Sainte-Famille*, ils vénèrent le mystère de la vie cachée que Jésus-Christ a menée, en compagnie de la Vierge sa Mère et de saint Joseph, y trouveront de puissants stimulants pour l'accroissement de ferveur de leur foi et pour l'imitation des vertus qui ont brillé dans le divin Maître et dans la Mère de Dieu et son très saint époux.

Ces vertus, comme Nous l'avons enseigné plus d'une fois, en même temps qu'elles procurent les récompenses de la vie éternelle, intéressent aussi la prospérité de la société domestique et de la société civile qui, à notre époque, souffrent de tant de maux, puisque le bien général de l'Etat, dont la famille est le fondement, découle nécessairement de l'existence de familles saintement constituées. Notre confiance est encore accrue par la pensée que les membres de la Société dont nous parlons, établie pour le culte de la *Sainte-Famille*, implorant assidûment la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par les mérites de la Vierge Mère et de saint Joseph, ne peuvent manquer d'obtenir une assistance propice pour ordonner saintement leur vie et pour voir joyeusement fleurir dans leurs maisons la concorde, l'affection, la patience dans l'adversité et l'honnêteté des mœurs.

Nous adressons donc Nos vœux au Seigneur pour que l'esprit propre de la Société dont il est question se répande de plus en plus parmi les fidèles, et Nous ne doutons pas que les évêques et tous les ministres de l'Eglise ne fassent des efforts dans ce but. Nous avons donné ordre à Notre Congrégation des Saints Rites de vous envoyer une formule de prière que Nous avons fait com-

poser et publier, à l'usage des fidèles, pour la consécration de leurs maisons à la *Sainte-Famille*, et aussi un modèle de prière quotidienne à réciter par les fidèles en l'honneur de la *Sainte Famille*.

Enfin, Nous vous témoignons, Notre cher Fils, un sentiment d'affection égal à votre respect envers Nous, et, comme présage des dons célestes, Nous vous accordons très affectueusement dans le Seigneur, à vous, au clergé et aux fidèles dont vous êtes le chef, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 20 novembre de l'année 1890, la treizième de notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

NOTA.— Cette lettre, qui est d'un intérêt général et qu'on peut regarder comme une encyclique, a été adressée par le Saint-Père au cardinal Bausa et ensuite par le cardinal-préfet de la Sainte Congrégation des Rites, à tous les évêques du monde, en confirmation de l'*Association des Familles*, telle qu'elle a été instituée à Lyon et approuvée par le Pape Pie IX, en 1870.

S. G. Mgr Langevin, archevêque de Léontapolis, est décédé le 27 du mois dernier, à la suite d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

Mgr Langevin était né à Québec, le 22 septembre 1821. Ordonné prêtre le 12 septembre 1844, il professa au séminaire de Québec jusqu'en 1849, époque à laquelle il fut nommé assistant curé de Beauport, puis curé de Ste-Claire en 1850, curé de Beauport en 1854, et principal de l'École Normale-Laval en 1858. Le 15 janvier 1867, il fut préconisé évêque de St-Germain de Rimouski, et le 1er mai de la même année, il recevait la consécration épiscopale dans la basilique de Québec. Il a occupé le siège épiscopal de Rimouski près de vingt-quatre ans. Sur ses instances, Rome consentit à accepter sa démission au commencement de l'année 1891, et le nomma alors archevêque de Léontapolis.

Mgr Langevin est l'auteur d'un « Traité de calcul différentiel et intégral », des « Notes sur les archives de Notre-Dame de Beauport » et d'un « Traité de pédagogie ».

Après un service chanté en présence d'un nombreux clergé, il a été inhumé dans la cathédrale de Rimouski, où reposent les restes mortels de sa mère et de deux frères.



---

 Une bonne leçon très à propos
 

---

Nos deux Semaines religieuses nous apportent tous les samedis quelques bons articles bien pensés et bien écrits. Le numéro de la *Semaine Religieuse* de Montréal, du 16 janvier, en particulier, donne sur le journalisme une leçon qui mérite d'être lue et méditée attentivement. L'article est court, mais il dit beaucoup en peu de mots; chaque ligne renferme une vérité qui tombe d'aplomb sur les vices de la presse du jour. Tous les journaux devraient reproduire ces deux pages; elles ont tant d'actualité que tout le monde en profiterait.

On se plaint de l'abaissement des caractères. Hélas! la nourriture que l'on donne tous les jours aux intelligences n'est pas de nature à les faire monter.

L'éducation du peuple se fait dans les journaux et les feuilletons; on ne lit que la gazette publiée sous l'empire d'une passion chauffée à blanc pour le triomphe d'un parti. Que voulez-vous trouver là-dedans pour former le cœur de l'homme et le grandir?

Seule, la nourriture saine peut fortifier le tempéramment; les bonbons affaiblissent les enfants, et les viandes trop épicées détériorent les organes de la digestion. Les lectures fournies par la presse du jour sont trop souvent de cette nature, c'est pourquoi elles tuent le tempéramment de la nation. Nous ne supportons plus guère les lectures sérieuses faites dans de bons livres. Il y a peu de pays où il se lit moins de livres sérieux qu'en Canada. Les jeunes filles veulent des feuilletons et nos hommes publics cherchent des articles d'éreintement dans les colonnes de leur journal. Depuis un an surtout, nous avons des scandales, des scandales et encore des scandales. A part cela, cherchez quelque chose dans une gazette; vous y trouverez des annonces, rien de plus. Tout ceci est bien triste à avouer, mais, mon Dieu, c'est pourtant la vérité.

G. D. Ptre.

---

 BULLETIN JUDICIAIRE
 

---

Le tribunal civil du Havre vient de rendre un jugement intéressant à plus d'un titre.

M. Dutard, avocat à Paris, voulant contribuer à l'établissement d'une école libre, s'était inscrit en tête d'une souscription et recueillait ainsi les engagements de ses co-participants.

Lors de son décès on trouva dans ses papiers un engagement sur papier libre portant sa signature et ainsi conçu: « Je m'engage

à verser dix mille francs au profit de l'école libre lorsqu'elle sera construite. »

Les héritiers contestèrent la validité de cet engagement, qui ne pouvait être, d'après eux, ni une donation, les formalités n'ayant pas été remplies; ni un legs, puisque, un testament postérieur n'en faisant pas mention, le legs aurait été révoqué, ni un contrat ordinaire, puisque l'établissement au profit duquel il était fait n'existait pas encore. Au moment du décès du signataire, l'engagement ne s'appliquait donc à rien.

Mais le tribunal a jugé, contre l'avis des héritiers, que cet acte constitue un engagement, en retour duquel M. Dutard recueillait certains avantages au point de vue moral, et que le bénéficiaire est d'ailleurs suffisamment désigné.

---

#### L'écrivain et le brigand.

---

Au séjour ténébreux des mânes parurent devant les juges, à la même heure, un brigand, qui exerçait son métier sur les grandes routes et mérita enfin la potence, et un auteur couvert de gloire, qui distillait un subtil poison dans ses livres, prêchait l'impiété, semait la corruption, et, pareil à une sirène, avait la voix aussi douce que dangereuse.

Dans les enfers, les procédures sont expéditives; là, point de longueurs inutiles, en un clin d'œil la sentence est préparée.

A deux effrayantes chaînes de fer sont suspendues deux énormes chaudières, où les coupables sont jetés. Sous celle du brigand, on dresse un vaste bûcher; la Mégère elle-même l'allume et la flamme devient si terrible que la pierre des voûtes infernales se fend. Quant à l'auteur, le tribunal ne parut pas sévère; à peine un petit feu scintillait-il d'abord sous lui; mais il alla grandissant toujours, durant des siècles, sans jamais s'affaiblir.

Le bûcher du larron était depuis longtemps consumé; l'écrivain sentait le sien flamber toujours plus fort. Ne prévoyant aucune relâche, le malheureux finit par s'écrier, au milieu des tourments, que les dieux n'ont point d'équité; qu'il a rempli l'univers de sa gloire; que, s'il a écrit un peu librement, sa punition est par trop sévère; qu'il ne pensait pas être plus coupable que le brigand.

Alors une des trois sœurs infernales lui apparut dans toute sa beauté féroce, avec sa chevelure sifflante de serpents, armée de fouets ensanglantés.

« Malheureux ! cria-t-elle, est-ce à toi de faire des reproches à la

Providence ? Oses-tu t'égaliser à un simple bandit ? Sa faute n'est rien comparée à la tienne.

“ Tout cruel et méchant qu'il fut il ne causa de dommages que de son vivant ; mais toi ? Tes os sont depuis longtemps en poussière, et le soleil ne se lève jamais sans éclairer quelque nouveau malheur venant de toi ! Le poison de tes œuvres, loin de s'affaiblir, devient, en s'écoulant de siècle en siècle, plus corrosif. Regarde...”

A ces mots, elle lui fit entrevoir le monde. “ Vois ces enfants, honte de leurs familles et désespoir de leurs parents. Qui donc empoisonna leur cœur et leur esprit ? C'est toi. Qui a raillé, comme des rêves puérils, le mariage, les pouvoirs, l'autorité, les représentants comme la source des misères humaines, excitant les hommes à rompre tout lien social ? C'est toi ? N'as-tu pas honoré l'impiété du nom de science ? N'as-tu pas revêtu de formes éduisantes les passions et les vices ? Regarde là-bas ! Enivré de tes doctrines, le pays entier est plein de meurtres, de pillages, de dissensions et de révoltes. Il s'achemine à sa perte, grâce à toi ! A toi est due chaque goutte de larme et de sang. Et tu oses encore accuser les dieux ! D'ailleurs, comb'en de maux engendreront tes livres à l'avenir, parmi les hommes ! Souffre donc ici ; tes peines ont pour mesure tes œuvres ! ”

A ces mots, la Mégère indignée renferma bruyamment la chaudière.

(Traduit du fabuliste russe Krylof, par les *Etudes religieuses.*)

#### De l'abus des télégrammes

La circulaire suivante vient d'être adressée à tous les évêques d'Italie par la Secrétairerie d'Etat :

“ En vue des inconvénients qui se sont produits et qui peuvent facilement se renouveler en recevant des demandes de faveurs par le moyen de télégrammes, le Saint-Père a prescrit que dorénavant, en règle ordinaire, toutes les Sacrées-Congrégations et les autres administrations ecclésiastiques romaines n'acceptent pas de semblables demandes faites par le susdit moyen.

“ Les mêmes motifs de non-acceptation étant également valables pour les curies épiscopales, Sa Sainteté m'a chargé d'adresser, comme je fais, cette circulaire à l'épiscopat italien, pour que les pasteurs des diocèses se conforment aussi à cette prescription.

“ Rome, 10 décembre 1891.

“ CARDINAL R. MPOLLA.”

Dans le diocèse de Québec, voici ce qui a été réglé à ce sujet

depuis longtemps : " Les demandes de dispense par dépêche télégraphique peuvent avoir de si graves inconvénients que j'ai résolu de n'en admettre aucune, et de ne pas répondre de la même manière, excepté quand il s'agit d'un ou de deux bans, et encore ne devrait-on avoir recours, pour un ou deux bans, à ce mode de communication, que dans une certaine nécessité." (Circulaire N° 41, du 10 avril 1875.)

#### L'inauguration solennelle de l'Association des Familles

L'inauguration solennelle de l'Association des familles aura lieu dimanche prochain à l'église Saint-Sauveur, à six heures du soir. Déjà plusieurs centaines de familles ont fait l'inauguration privée par l'installation du tableau de la Sainte Famille et la prière en commun tous les soirs. Il est probable que pas moins de mille familles viendront, le soir de la Purification, prendre ou renouveler le pieux engagement de se réunir tous les soirs pour faire la prière en présence de la Sainte Famille, modèle et patronne des familles chrétiennes.

Fuisse cette excellente œuvre faire de rapides progrès dans nos populations avant que se perde complètement la belle coutume si chère à nos pères : la prière en famille. " Cette Œuvre, disait Mgr David, dans sa lettre approbative, est non-seulement une Œuvre sainte et peut-être la plus utile des temps modernes ; mais elle est aussi sagement combinée et organisée. La simplicité des moyens, la gravité du but ; c'est le double caractère des œuvres appelées à vivre. Elle s'adresse à nos plus intimes besoins. La famille est le cœur de la société ; c'est sauver celle-ci que de régénérer, guérir et sanctifier celle-là."

#### Une conversion à Lourdes

La date du 12 octobre 1891 sera mémorable pour le jeune Suisse, André D..... de Neuchâtel. C'est en ce jour qu'il a abjuré à la Grotte les erreurs du protestantisme, et qu'après avoir été purifié dans les eaux salutaires de la pénitence, il s'est assis pour la première fois à la table sainte.

Qui eût pu prévoir, deux mois auparavant, l'heureux changement que la grâce allait opérer dans les idées de ce jeune homme ! A l'âge des illusions, il ne songeait, au départ de Biarritz, qu'à gagner Toulouse d'un trait, pour se mettre à la recherche d'une position sociale. Les merveilles de Lourdes lui étant encore inconnues, il comptait traverser cette ville sans s'y arrêter.

Cependant c'était là que, nouveau Saul, il allait trouver aussi son chemin de Damas.

Un de ses compatriotes, établi à Pau, prit congé de lui en ces termes : « Il n'est pas de baigneur ou de touriste qui passe par les Pyrénées sans visiter le sanctuaire de Lourdes, connu des deux mondes. Faites comme eux. »

M. André D..... suivit ce conseil. Arrivé en face de la Grotte, vers huit heures du soir, il ne put contenir son admiration à la vue d'un fleuve de feu qui entourait de ses flots scintillants la Basilique et l'église du Rosaire pour se répandre ensuite dans la prairie. C'était une procession aux flambeaux, qui se déroulait sous ses yeux.

Le lendemain, dès la première heure, notre Suisse était à la Grotte. Les nombreux pèlerins étaient à prier, les bras en croix et les yeux au ciel, pour leurs malades. Cette scène frappa vivement le jeune protestant. Sa surprise s'accrut encore quand un malade sortit de la piscine complètement guéri, et ce phénomène se renouvela plusieurs fois en trois jours.

André D..... était hors de lui ; il avait pleuré et prié comme les autres. Comme à Ratisbonne, la Vierge ne lui avait rien dit, mais il avait tout compris. Il était catholique de cœur. Un entretien avec un missionnaire et la grâce de Dieu firent le reste.

Le 12 octobre, l'instruction du néophyte fut jugée suffisante ; il fit sa profession de foi avec des larmes de bonheur, et la sainte Eglise compta un enfant de plus.

Le jeune homme traduisait ainsi les sentiments de son âme : « O ma bonne Mère, merci ! Je ne devais pas venir à Lourdes, vous m'y avez conduit par la main, et m'y voilà en possession de la vérité, au comble de la joie ! Quel beau rêve ! je le souhaite à beaucoup de mes compatriotes. »

(*Journal de Lourdes*)-

---

#### A travers le monde des nouvelles

Québec.—Les Quarantes Heures auront lieu à Ste-Anne de la Pécassière, le 7 ; au Couvent de S. Croix, le 9 ; au S. Cœur de Marie, le 11 ; à l'hôpital de Montmagny, le 13.

Le rév. Joseph Ovide Beaubien, né à Nicolet en 1832, est décédé le 24 janvier dernier, au presbytère de Saint-Pierre de la Rivière du Sud où il résidait depuis plusieurs années.—Nous apprenons avec plaisir que le R. P. Gronier, de Saint-Sauveur, va de mieux en mieux.

Le vicaire-général du diocèse des Trois-Rivières, M. C. O. Caron, a été élevé à la dignité bien méritée de Protonotaire Apostolique *ad instar*. Mgr Caron célébrera son jubilé épiscopal le 24 du mois courant.—28 familles canadiennes de la province de Québec vont partir pour aller s'établir près d'Edmonton, Nord-Ouest.—Le nouveau curé de S. Roch des Aulnets est M. l'abbé H. Leclerc, ancien curé de Ste. Catherine, qui a pour successeur M. l'abbé Verret.—La retraite de Mgr Laffêche, mentionnée par quelques rares journaux, est un canard qui s'est abattu de lui-même.—Les RR. PP. Oblats de S. Sauveur pensent que les décorations de l'intérieur de leur église seront terminées à Pâque. Cette église sera sans contredit une des plus belles de la province de Québec. Les conférences du R. P. Daman, S. J., brochure de 165 pages, sur différents points de la religion, sont en vente au prix de 15 cents l'exemplaire.

M. l'abbé Desruisseaux, curé de Saint-Bernard, est décédé à l'âge de 59 ans. Il était natif de Ste-Croix. M. Desruisseaux appartenait à la société St-Joseph ainsi qu'à la Congrégation du Petit Séminaire de Québec.—L'Almanach-Annuaire du clergé canadien, pour 1892, publié par Cadieux et Derome, vient de paraître, et est en vente chez tous les libraires, au prix de 25 cents.—MM. les abbés Leclerc et Verret ont pris possession de leurs postes respectifs, la semaine dernière.—Le R. P. Gladu a été transféré de St-Sauveur à Ottawa.—Les évêques de la province ecclésiastique de Québec, se sont réunis à Québec la semaine dernière.—Le R. P. Debognie, supérieur des Rédemptoristes de Ste-Anne de Beaupré, décédé après une courte maladie, a été inhumé le 28 janvier. Mgr A. A. Blais a chanté le service ; Mgr Paquet a prononcé l'oraison funèbre, et S. E. le cardinal Taschereau a présidé l'absoute. Le clergé séculier et régulier était largement représenté.—M. l'abbé Barrette, décédé à St-Thomas de Joliette, était membre de la société d'une messe, section provinciale.

France.—Le président de la Cour d'Appel, qui a condamné l'archevêque d'Aix à l'amende, est le même qui a absous le fameux Wilson, de décorative mémoire. Par cet échantillon, on peut juger de toute la magistrature épurée.—L'épiscopat français adhère à la République, mais non aux actes qui tendent à déchristianiser la France. Leurs protestations ne sont pas dirigées contre la constitution, mais contre les tyrans qui gouvernent. Par conséquent, Rome ne peut blâmer cette guerre sainte, comme cela est dit dans des dépêches que certains de nos journaux reproduisent sans y

faire suffisamment attention.—Le 2 janvier, l'acte général de Bruxelles pour l'abolition de l'esclavage africain, a été ratifié par les représentants des puissances.—La chapelle élevée en l'honneur du grand pape saint Léon X, dans son pays natal, à Dabo (Alsace), vient d'être inaugurée solennellement.—On a découvert au petit village d'Andrésy, sur les bords de la Seine, les restes d'un cimetière mérovingien, dont les savants fixent la date entre les 5<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> siècles.—Le Cardinal Placo est beaucoup mieux.—Les prières publiques, pour la rentrée des Chambres, quoique n'étant plus prescrites par la loi, ont été ordonnées à Paris par le Cardinal, et par un bon nombre d'évêques dans leurs diocèses.

Le R. P. Longhaye établit dans les *Etudes Religieuses*, textes en mains, que Pascal est, à bien le prendre, janséniste en morale et janséniste en doctrine, et que l'esprit d'exagération qui lui inspire tant de pages étincelantes sur la misère de l'homme, a trop souvent pour résultat de le mener au sophisme.—Le procureur considère le Saint-Siège comme une personne juridique, et partant comme valable un testament fait en sa faveur.—"L'Union de l'Ouest," organe de Mgr Freppel, a cessé de paraître.—Le R. P. Didon prêchera le carême prochain à la Madeleine de Paris.—Six sièges épiscopaux sont actuellement vacants en France.

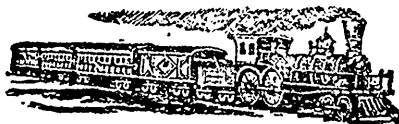
Rome.—L'Angleterre négocie en ce moment avec la Cour de Rome pour établir en Egypte la hiérarchie catholique.—La population de Rome, d'après le recensement en date du 30 nov. 1891, est de 432,658 habitants.—La santé du Cardinal Mermillod inspire de nouvelles inquiétudes.—Le Cardinal Agostini, décédé le 31 décembre à l'âge de 66 ans, était le 37<sup>ème</sup> patriarche de Venise ; le premier fut saint Laurent Gustiniani qui fut élu en 1456.—S. E. le cardinal Ledochowski a été nommé Préfet de la Propagande. Il est âgé de 69 ans, et a été créé cardinal en 1875.

Belgique.—M. de Lavoye, l'économiste bien connu, et professeur à l'université de Liège, vient de mourir à l'âge de 70 ans.

Nord-Ouest Canadien.—Par un vote de 24 contre 4, l'Assemblée législative des Territoires du Nord Ouest a décidé que les documents publics seront imprimés en anglais seulement.

Egypte.—Le vice-roi d'Egypte est mort à 39 ans, et son fils Abbas Pacha lui succède. Les souverains d'Egypte portent aussi le nom de "Khédivé" qui signifie "maître ou seigneur"

**CATECHISME**  
 DE L'ENCYCLIQUE SUR LA CONDITION DES OUVRIERS  
**A VENDRE** Au bureau de la "SEMAINE RELIGIEUSE."  
 PRIX : 5 cents l'exemplaire ou 3 piastres le cent



**CHEMIN DE FER**

**QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX**

DE QUEBEC A STE-ANNE DE BEAUPRE

**ARRANGEMENTS D'HIVER**

Commençant **LUNDI** le 19 octobre 1891, les trains circuleront comme suit :

**LA SEMAINE**

Laissent Québec pour Ste-Anne, à 7.55 a. m. et 5.40 p. m.  
 Arrivent à Québec de Ste-Anne, à 7.10 a. m., 1.05 p. m.,

**AVIS**

Les **SAMEDIS**, le train laissera Ste-Anne à 12.30 p. m., au lieu de 12.00, et arrivera à Québec à 1.35.

**LE DIMANCHE**

Laissent Québec pour Ste-Anne, à 7.45 a.m. 2.00 p.m. 5.40. p. m.  
 Arrivent à Québec de Ste-Anne, à 7.10 a. m. et 1.05 p. m., 5.05 p. m.

Pour les taux des oiaux du fret et des passagers s'adresser au Surintendant.

G. S. CRESSMAN, Gérant,

W. R. RUSSELL, Surintendant.

**LE CATECHISME**

des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, se vend à l'Archevêché de Québec, au prix de \$50.00 le mille. Pour

toute commande de moins d'un mille, il faut s'adresser, non à l'Archevêché, mais aux libraires.

" Cette édition, dit S. E. le Cardinal Taschereau, (2e page du catéchisme), est la seule dont il est permis de faire usage dans les provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa. "

**GERVAIS & HUDON**

IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

DE FRANCE, D'ALLEMAGNE, DES ETATS-UNIS ET DE FABRIQUE CANADIENNE.

**PIANOS :**

Heintzman & Cie.,  
 Wm. Bell & Cie.,  
 Dominion & Cie.,  
 Decker Bros. N.-Y.,  
 Schiedmayer, etc

**HARMONIUMS :**

Wm. Bell & cie.,  
 Dominion & Cie.,  
 Cornwall & Cie.,  
 Burdet & Cie.,  
 Scheidmayer, etc.

**MACHINES A COUDRE**

**NEW WILLIAMS, LE DAVIS** (A ENTRAINEMENT VERTICAL.)

**COFFRES DE SURETÉ (Safes) VITRINES POUR COMPTOIR.**

**219, Rue ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUEBEC.**

Téléphone, 278.



Téléphone 563 | **PIANOS** | Téléphone 563

Nous venons de recevoir directement des différentes MANUFACTURES DE REPUTATION DES ETATS-UNIS et du CANADA ci-dessous mentionnées, un grand assortiment de **PIANOS** carrés et droits, de petits et grands formats, fabriqués avec toutes les améliorations modernes et avec les meilleures qualités de matériaux, y compris les bois les plus riches, tels que le *Magnolia*, l'*Acajou*, le *Noyer Français ondulé*, le *bois de Rose*, etc., etc., etc.

HALLET, DAVIS & Co..... De Boston | O. NEWCOMB & Co .... De Toronto  
SCHUBERT PIANOS Co..... De New-York | MENDELSSOHN PIANOS Co. "

EVANS BROTHERS Co. De Ingersoll.

**HARMONIUMS-ORGUES ET HARMONIUM DE SALON**

De THOMAS & Co. DOHERTY & Co. à un et deux claviers et pédaliers.

Accords de Pianos et Orgues etc. — M. Alfred Hutchison, accordeur pendant nombre d'années de la ci-devant maison BERNARD & ALLAIRE, est attaché à notre établissement où l'on est prié de s'adresser pour ses services.

**MUSIQUE NOUVELLE** sacrée et profane, vocale et instrumentale, reçue chaque semaine d'Europe et des Etats-Unis.

**BERNARD, FILS & Cie, | EDITEURS DE MUSIQUE**

COIN DES RUES

ST-JEAN ET STE-URSULE, HAUTE-VILLE.

En face de M. McWilliam, confiseur)

**J. GOSSELIN**

AVOCAT

4, RUE S.-PIERRE. QUÉBEC

**≡ VIGNOBLES CANADIENS ≡**

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET CIE., PROPRIÉTAIRES

Vin de Messe approuvé par S. E. le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la Puissance. Vin de Table ou Claret de première qualité.

Pour prix, etc., s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sandwich, Ontario, ou à M. J.-A. LANGLAIS, Québec.

**J.-B. LASNIER ET FILS**

MANUFACTURIERS DE CIERGES, NOTRE-DAME DE LÉVIS

**SPÉCIALITÉS:** CIERGES pour services, pour Quarante-Heures, et pour culte en général; Bougies, veilleuses, confection de FLEURS et de CROIX EN CIRE, réparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

PRIX RÉDUITS—Conditions de paiement et vente à commission ou par dépôt fail, à la volonté des acheteurs.

N. B.—La maison LASNIER ET FILS mérite par son honorabilité la confiance du public.